

## «Toujours l'espoir d'une maison d'arrêt dans la nouvelle prison»



L'Avenir - Local: Le Jour Verviers - 13 Okt. 2017  
Pagina 4

*Députée fédérale MR, l'Eupenoise Katrin Jadin plaide pour une prison «complète» à Verviers, indispensable pour la Justice eupenoise aussi.*

Franck DESTREBECQ

Katrin Jadin (MR) a tenu une conférence de presse, ce jeudi, sur le thème de sa rentrée parlementaire, deux jours après le PS André Frédéric (voir notre édition de mercredi).

Un des dossiers chers et communs aux deux députés fédéraux originaires de la région verwiétoise porte sur la Justice, en particulier l'avenir du palais de justice et de la future nouvelle prison de Verviers. En ce qui concerne le futur établissement pénitentiaire appelé à être construit dans l'enceinte de l'ancien, qui est en cours de démolition, on sait que le gouvernement fédéral et le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), ont décidé qu'il aurait une capacité moindre. Non seulement il n'y aura que 280 places mais la future prison ne sera qu'une maison de peines, c'est-à-dire destiné à héberger que des condamnés. Il n'y aura plus, contrairement à ce qui avait toujours existé à Verviers, une maison d'arrêt destiné à héberger des personnes sous mandat d'arrêt ou des prévenus (soit des inculpés en attente d'un jugement).

Un fait acquis? Non, selon la députée libérale (donc dans la majorité fédérale, au contraire d'André Frédéric) eupenoise: «À deux reprises, j'ai déposé une question parlementaire au ministre pour qu'il y ait toujours une maison d'arrêt à Verviers. Il a à chaque fois botté en touche mais comme je n'ai pas laissé tomber, il m'a promis de voir ce qui pourrait être fait», affirme-t-elle, forte de son argumentation toute juridique: «Selon la loi, il est prévu une maison d'arrêt par arrondissement judiciaire. Or, pour respecter la loi, je vois mal le ministre décider d'en construire une à Eupen (NDLR: pour l'arrondissement judiciaire germanophone) alors qu'il y aura un nouveau complexe pénitentiaire à Verviers.»

Si le statu quo gouvernemental devait être maintenu, il engendrerait effectivement une situation paradoxale: les détenus condamnés seraient en quelque sorte privilégiés (géographiquement, en ayant la perspective d'être proche de leur famille, notamment), par rapport à des personnes en détention préventive, non encore jugées et donc toujours considérées comme innocentes, et qui seraient détenues à Lantin, plus loin de leur famille et aussi de leur avocat si elles en prennent un de leur région; sans compter que les déplacements entre la prison et le palais de justice sont forcément plus fréquents pour des personnes impliquées dans des dossiers mis à l'instruction que pour des personnes déjà condamnées.

«C'est tout à fait ça», commente la députée Katrin Jadin. Laquelle, sur base de ce constat et de son argutie légale d'obligation d'une maison d'arrêt par arrondissement judiciaire (celle de Verviers a toujours été considérée comme desservant aussi le tribunal eupenois) insiste: «J'ai toujours l'espoir qu'il y ait une maison d'arrêt à Verviers.»